

Union St Joseph

Avis est par le présent donné qu'une assemblée extraordinaire de cette société aura lieu CE SOIR, Jeudi, le 13 courant, à 8 hrs précises, pour aviser aux moyens de se procurer de nouveaux insignes pour le 24 Juin prochain.

Union St Joseph
AU BENEFICE DES INCENDIES

M. T. VIAU, cortonier, rue Principale, Hull, donnera pendant UN MOIS ses chausseries au prix coutant à ceux qui ont souffert de l'incendie, et à 15 pour cent de réduction aux autres acheteurs.

A VENDRE—A bonne condition, une maison à un étage et demi, située à Tétéauville. S'adresser à Nicholas Lejage, No. 25 rue Albion, Hull. 13m—3

PERDUE—De la petite Ferme, depuis vendredi dernier, une vache caille, portant un collier et un groinet et un bout de corde attaché au collier. Toute personne qui aura pris connaissance est priée d'en informer M. Zoticque Leblanc, No. 27 rue Albion, Hull. Ottawa, 11 mai, 1886.

PERDU—Un journal à poil blanc us samedi soir, de l'insidie. La perso. e qui l'aura trouvée est priée d'en donner connaissance à son propriétaire. EUGENE St. JEAN, Ironside.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra jusqu'à vendredi le 21 courant inclusivement des soumissions cachetées, adressées au sousigné pour le parachèvement de l'église de la Pointe à Gatineau; ces soumissions devront être faites pour la maçonnerie et la charpenterie séparément et non conjointement. Les plans et devis seront déposés à l'évêché d'Ottawa. On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. CHAMPAGNE, Ptre Curé, Pointe à Gatineau, près d'Ottawa.

Pour les Incendies.

M. E. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendies de Hull seulement.

Aussi peintures, couplets, huile, mastic, ferronneries à une réduction considérable.

Pour les Incendies.

L'honorable M. BLANCHET répond que l'histoire en question a été distribuée comme prix aux élèves des écoles normales et académies et qu'on avait encore assez de copies en magasin pour suffire à la distribution des prix pour cette année.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande si le gouvernement a l'intention d'adopter sa politique de chemins de fer telle qu'exposée dans le discours du trône, de favoriser la colonisation et le commerce en encourageant la construction d'un chemin de fer à travers les magnifiques territoires qui s'étendent sur les limites des comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmorency et l'Islet, afin de fournir aux nouveaux colons le moyen de s'établir dans de nouvelles paroisses et les empêcher de s'écarter sur une terre étrangère où ils ne recueillent le plus souvent que misère et pauvreté.

M. MERCIER soulève alors une question d'ordre et prétend que l'interpellation ne peut être faite dans sa présente forme. L'Orateur maintient l'objection de M. Mercier.

M. GIROUARD demande si le gouvernement a été informé que le Dr P. A. Arsenault, de Drummondville, un des juges de paix pour le district d'Arthabaska aurait émis son opinion dédaigneusement que toute personne qui se présente devant un juge de paix devant un autre oiseau percheur en aucun temps, malgré la sect. 7 du statut 47 Victoria de cette province, et ce au moment où Robert Brock, garde-chasse, traduisait devant le dit juge de paix une personne accusée d'avoir enfreint les dispositions du dit acte. Si tel est le cas qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet?

M. STEPHENS soulève une question d'ordre. Il cite un article de La Presse dans lequel on prétend que le bill pour amender la charte de la ville de Montréal, et qui lui a été adressé, peut être soumis à la chambre, avant d'être voté par ses membres à celles des fonctionnaires de la Chambre. Le conseil de ville fu juge sévèrement à ce sujet. Il désire affirmer que ni lui, ni les fonctionnaires sont à blâmer car il n'a vu ce bill que lorsqu'il a été imprimé. Lorsqu'il en a reçu le projet de Montréal il l'a simplement remis d'après la suite de droit. La cause de ce malentendu doit être attribuée à la rédaction imparfaite qui en a été faite à Montréal et les fonctionnaires de cette Chambre ne sont pas à blâmer.

L'Orateur dit que le projet de bill qu'il a en mains était semblable à la copie imprimée, et à la déclaration des traducteurs qui sont arrivés qu'ils ont agi conformément aux règlements de la chambre. La question en reste là.

À la demande de M. Stephens il est ordonné qu'une copie du dernier rapport du point de Dr Howard sur l'assie de la Longue Pointe et de la correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs de ce projet de chemin de fer soit déposée sur le bureau de la chambre.

À six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Le président soumet le rapport du comité des comptes publics. Ce rapport recommande M. Owen comme sténographe du comité dans l'enquête Gale, et contient une déclaration de M. Mercier, chef de l'opposition, qu'il résignerait comme membre du comité parce qu'il était opposé à cette nomination. Ce rapport renferme aussi une motion de M. Desjardins demandant que cette enquête soit conduite par le comité des comptes publics au lieu d'un comité spécial.

M. GAGNON fait un discours d'un heure et s'oppose à l'adoption de ce rapport. Il demande si le gouvernement est décidé à procéder à cette enquête.

Le procureur général répond : oui.

Ligne d'Omniaibus L'omnibus entre Ottawa et le Pont Billings commencera ses voyages réguliers demain.

LEGISLATURE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

Québec, 12

La séance est ouverte à 3 heures p.m. L'honorable M. TAILLON présente un bill destinant les lachettes de la compagnie des chars urbains de la cité de Montréal. Ce bill est lu la première fois.

L'honorable M. BEAUBIEN présente un bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal et du parc de la Montagne.

M. STEPHEN présente un bill pour incorporer The Christian Temperance Union.

M. McCONNILLE présente un bill pour amender l'Art. 1242 du Code de procédure civil.

En réponse à M. Gagnon l'honorable M. FLYNN dit que les mesures mentionnées dans le discours du trône concernant l'aide à être accordée à certaines compagnies de chemins de fer, seraient soumises à la chambre sans délai.

M. GAGNON demande si les mesures mentionnées dans le discours du trône concernant l'aide à être accordée à certaines compagnies de chemins de fer, seraient soumises à la chambre sans délai.

L'honorable M. TAILLON lui répond que le bill avait été présenté hier. (Rires.) M. MERCIER demande si le gouvernement a l'intention de retourner la subvention en argent, accordée à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs la somme de \$12,500 par année, sur les fonds de la province pour explorer la ligne de ce chemin de fer?

L'honorable M. FLYNN répond que cette somme a été payée en 1871, 72 et 73 en vertu de la section 6 du chapitre 2 de l'acte 38 Victoria, pour couvrir le coût du tracé d'une compagnie appelée "Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs", incorporée en vertu de l'acte 36 Victoria, chapitre 43. Subsequently cette compagnie fut dissoute et la subvention qui lui était destinée fut accordée à d'autres compagnies en vertu de la section 4 de l'acte 40 Victoria, chapitre 3.

Depuis cette date une nouvelle compagnie a été formée en vertu de l'acte 57 Victoria, chapitre 32 et la même année une subvention en terres a été autorisée pour venir en aide à cette entreprise. La loi ne permet aucune réduction ou retenue sur une subvention en terres.

M. GAGNON demande si le gouvernement a l'intention de retourner la subvention en argent, accordée à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs la somme de \$12,500 par année, sur les fonds de la province pour explorer la ligne de ce chemin de fer?

L'honorable M. BLANCHET répond que l'histoire en question a été distribuée comme prix aux élèves des écoles normales et académies et qu'on avait encore assez de copies en magasin pour suffire à la distribution des prix pour cette année.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande si le gouvernement a l'intention d'adopter sa politique de chemins de fer telle qu'exposée dans le discours du trône, de favoriser la colonisation et le commerce en encourageant la construction d'un chemin de fer à travers les magnifiques territoires qui s'étendent sur les limites des comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmorency et l'Islet, afin de fournir aux nouveaux colons le moyen de s'établir dans de nouvelles paroisses et les empêcher de s'écarter sur une terre étrangère où ils ne recueillent le plus souvent que misère et pauvreté.

M. MERCIER soulève alors une question d'ordre et prétend que l'interpellation ne peut être faite dans sa présente forme. L'Orateur maintient l'objection de M. Mercier.

M. GIROUARD demande si le gouvernement a été informé que le Dr P. A. Arsenault, de Drummondville, un des juges de paix pour le district d'Arthabaska aurait émis son opinion dédaigneusement que toute personne qui se présente devant un juge de paix devant un autre oiseau percheur en aucun temps, malgré la sect. 7 du statut 47 Victoria de cette province, et ce au moment où Robert Brock, garde-chasse, traduisait devant le dit juge de paix une personne accusée d'avoir enfreint les dispositions du dit acte. Si tel est le cas qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet?

M. STEPHENS soulève une question d'ordre. Il cite un article de La Presse dans lequel on prétend que le bill pour amender la charte de la ville de Montréal, et qui lui a été adressé, peut être soumis à la chambre, avant d'être voté par ses membres à celles des fonctionnaires de la Chambre. Le conseil de ville fu juge sévèrement à ce sujet. Il désire affirmer que ni lui, ni les fonctionnaires sont à blâmer car il n'a vu ce bill que lorsqu'il a été imprimé. Lorsqu'il en a reçu le projet de Montréal il l'a simplement remis d'après la suite de droit. La cause de ce malentendu doit être attribuée à la rédaction imparfaite qui en a été faite à Montréal et les fonctionnaires de cette Chambre ne sont pas à blâmer.

L'Orateur dit que le projet de bill qu'il a en mains était semblable à la copie imprimée, et à la déclaration des traducteurs qui sont arrivés qu'ils ont agi conformément aux règlements de la chambre. La question en reste là.

À la demande de M. Stephens il est ordonné qu'une copie du dernier rapport du point de Dr Howard sur l'assie de la Longue Pointe et de la correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs de ce projet de chemin de fer soit déposée sur le bureau de la chambre.

À six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Le président soumet le rapport du comité des comptes publics. Ce rapport recommande M. Owen comme sténographe du comité dans l'enquête Gale, et contient une déclaration de M. Mercier, chef de l'opposition, qu'il résignerait comme membre du comité parce qu'il était opposé à cette nomination. Ce rapport renferme aussi une motion de M. Desjardins demandant que cette enquête soit conduite par le comité des comptes publics au lieu d'un comité spécial.

M. GAGNON fait un discours d'un heure et s'oppose à l'adoption de ce rapport. Il demande si le gouvernement est décidé à procéder à cette enquête.

Le procureur général répond : oui.

M. GAGNON en appelle à la chambre et soutient que le sténographe ne devait pas être nommé parce qu'il est correspondant d'un journal et que d'ailleurs il aurait insulté M. Mercier.

M. MERCIER rétorque ses objections à la nomination du correspondant de la Gazette comme sténographe, disant qu'il l'aurait insulté lorsqu'il était fonctionnaire du gouvernement.

L'honorable M. FLYNN dit que le chef de l'opposition essayait d'exploiter les sympathies de la Chambre à cause de la manière dont il a été traité par M. Mercier et qu'il avait été jusqu'à menacer de résigner comme membre du comité. L'honorable ministre rappelle à M. Mercier que cette conduite l'exposait à rien traduire à la barre de la Chambre comme coupable d'un manque de respect grave.

Un membre ne peut refuser de siéger dans un comité, moins qu'il n'en soit déclaré par la Chambre. Il cite Bourinot sur le cas d'un M. O'Brien, du Parlement Imperial, qui a été mis sous garde pour avoir refusé de siéger dans un comité de pays de sa naissance, au soir de l'Exposition. L'honorable ministre rappelle à M. Mercier que si tel est son cas, il est obligé de siéger dans ce comité. La véritable raison des objections de M. Mercier c'est qu'il n'aime pas M. FLYNN.

M. MERCIER—Je suppose que vous craignez qu'on ne prouve que c'est moi qui ai pris les \$51.00.

M. FLYNN—Je ne dis pas cela.

M. POUPRE, de Pontiac, dit qu'il sera toujours prêt à défendre la dignité de ses collègues de nos environs. M. MERCIER rétorque ses objections à la nomination du correspondant de la Gazette, parce qu'il est journaliste? Que si toutefois M. Mercier a des griefs contre M. LeBlanc, qu'il les expose, rien de plus facile.

M. LEBLANC rétorque que le chef de l'opposition veut descendre si bas sur cette question.

M. MERCIER, pliqué au vit bondit sur son siège et demanda que ces paroles soient couchées par écrit.

Il en suit un débat animé auquel prennent part M.M. Deschêne et Gagnon, suivi d'un discours de M. Mercier. Le débat se continuera demain.

À une heure, la séance est levée.

Nouvelles des Cantons de l'Est

COUTCOOK—Le propriétaire-éditeur de l'Observer part mercredi, 12 mai courant, pour l'Angleterre, où il s'en va visiter le pays de sa naissance, au soir de l'Exposition. Bon voyage, heureux mortel! Mardi dernier, un nommé Herring a comparu devant le magistrat Tremblay, accusé d'avoir volé la loi Scott. Le juge a dit, et a condamné à six mois de prison, et à une amende de \$50, plus les frais. Une dame Wheeler a aussi été poursuivie et condamnée à six mois de prison et à une amende de \$50, plus les frais.

DANVILLE—Une nouvelle compagnie vient de s'organiser pour exploiter les carrières de granit de nos environs. M. Robert Miller, le grand propriétaire de Montréal, en est le président et M. J. C. Stockwell, le secrétaire. Le capital est de \$50,000, dont le cinquième a été pris par le président, et le reste par les citoyens du village. Les travaux doivent commencer bientôt. La compagnie se propose de fabriquer autre chose que des crayons d'ardoise. Ses machines ont été achetées de l'étranger. Les usines et on peut s'attendre à une exploitation sur une grande échelle. Les directeurs sont presque tous des citoyens de ce village.

RICHMOND—Dimanche huit jours, un chien a pénétré dans l'église épiscopale pendant le service. Attiré par la musique, l'animal se mit à burler d'une façon lamentable. Un des marguilliers, M. Wilcocks, le saisit au collet pour le mettre à la porte, mais afin de ne point rester en arrière de nos offices avec lui, le chien le mordit au poignet de telle manière qu'il en est resté une "impression profonde."

KATEVALE—André Morin, âgé de 61 ans, épouse de Martin Giroux, est mort subitement à son domicile, Sainte-Catherine de Hatley, dans l'après-midi du jeudi, 6 mai courant. La famille a plusieurs fois habité dans ce village. La défunte avait veuve à ses occupations ordinaires durant la journée et au suppant dans son état habituel de bonne santé. Vers dix heures elle se sentit malade et s'aperçut qu'elle avait la tête renversée en arrière; elle s'approcha d'elle et ne toucha déjà plus qu'un cadavre. Le coroner Woodward ayant été appelé, les corps furent embaumés et on a pu constater que la mort avait été causée par une apoplexie.

COWANSVILLE—Il y a quelques jours, un couple se présentait à l'un de nos clergymens, afin de faire voter par ce dignitaire le nom d'un garçon qui venait de naître. Le père avait une nouvelle aventure! Au moment où le ministre allait accomplir sa besogne, la nouvelle arriva que le futur avait une femme et sept enfants, ayant tous bonne vie et fortune, quelque part dans le Vermont. Un juge de paix, qui le connaissait, l'avait déjà éconduit, et il croyait être plus heureux de ce côté des lignes. Mais allés donc jouer de la guitare et du violon sur le chemin de fer, de télégraphe et de téléphone. Quant à la future, on dit qu'elle court encore, en chantant comme les Marseillais.

—Alors, Dieu, si cela n'était arrivé!

—Samuel Smith, de New London, le pionnier du canton Cleveland, vient de mourir, à l'âge de 88 ans. Il était venu au pays il y a cinquante ans et ne s'était jamais éloigné de son canton. Il avait planté sa tente, laissé 8 enfants, 60 petits enfants et 48 arrière-petits enfants, qui tous sont établis dans les environs et vivent heureux et prospères. Cet homme n'avait jamais été malade. Il a été frappé de paralysie le 8 avril et il en est mort. Ce brave colon était un vrai Canadien. Ses funérailles ont été très imposantes.

Donateurs (Suite de la liste)

Son Excellence le Gouverneur, \$250; E. Moreau, \$10; H. Lévesque, 13 couvertes; les commis de chez M. Bryson Graham, \$16.50; T. Barrette, 4 poches de patates; Lévesché, linge et hardes; Madame Selicot, pain; Rév. Père Carvain, 40 minots de pats; Bryson et Graham, 51 bonnets de \$2.00; Julien Charreiret \$10 en épicerie; Abraham Dallaire, 4 jambons et 2 quartiers de veau.

Jos Laperrière, épicerie, Hull, linge et hardes; Gouvernement de Québec, \$1000.

Cette souscription n'est que pour les besoins pressants. Le chiffre sera sans doute augmenté.

M. le notaire Tétreau sera dans dix jours dans un nouveau bureau.

PRESENTATION D'ADRESSES

Lundi soir, les membres des sociétés St Jean-Baptiste et St Pierre, se rendirent au collège d'Ottawa pour présenter des adresses de bienvenue au Rév. Père Provost, le digne successeur du regretté Père Tabaret.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ci après le texte de la jolie réponse du supérieur du Collège:

RÉPONSE DU R. P. PROVOST

Le Révérend Père Provost répond dit en termes émus à ces deux adresses. Il remercia les sociétés canadiennes françaises d'Ottawa de cette marque de délicate attention. Puis il fit du révérend Père Tabaret, son prédécesseur, l'éloge le plus sincère et le plus complet. "C'était un grand homme dans toute l'étendue du mot," a-t-il dit; "Un grand cœur et une vaste intelligence. Nous ne pourrions peut-être jamais nous faire une juste idée de la grandeur de la perte que nous avons subie." Puis le Rév. Père rappela à ses auditeurs quelques-unes des grandes œuvres accomplies par le vénérable défunt, insistant particulièrement sur celle de l'éducation de la jeunesse. Il fit voir comment le Rév. Père Tabaret avait de faibles ressources matérielles, parvint à former cette belle et grande Université, qui fait aujourd'hui la gloire de la ville et du diocèse d'Ottawa, ainsi que du pays tout entier. Le Rév. Père s'attacha ensuite pendant quelques instants à faire ressortir cette ampleur de vues qui distinguait si éminemment son vénérable prédécesseur. "Pour lui," dit-il, "il n'y avait ni Français, ni Canadiens, ni Irlandais, ni Anglais; il savait se faire tout à tous, et communiquer aux autres cette largeur de vues qui était en lui. Il n'eût qu'une ambition, celle de réunir toutes les volontés, toutes les aspirations, tous les talents, sur un terrain commun, celui de la religion. Il désirait que tous travaillassent avec une égale ardeur à procurer à la gloire de Dieu et de son Eglise, en dehors de toute considération de drapeau national ou politique. Il croyait et il aimait à répéter que sur ce terrain tout le monde pouvait se rencontrer et se serrer la main. "Quelle grandeur d'âme, messieurs! et combien cette conduite mérite d'être imitée! Ici, dans notre Université, elle a produit et continue de produire les plus heureux résultats. Recrutés parmi des nationalités diverses, et dans des pays divers, nos élèves sont pleins de déférence les uns pour les autres, et fraternisent d'une manière admirable.

"Messieurs," dit le Rév. Père Provost en concluant, "je sens que nous ne devons vous et moi, désirer qu'une chose: C'est que le nouveau supérieur du collège d'Ottawa marche fidèlement dans la voie qui lui a été tracée par son vénéré prédécesseur."

Après ce magnifique tribut d'éloges, le Rév. Père considérant qu'il avait en sa présence les représentants des différentes sociétés canadiennes françaises d'Ottawa, ajouta que s'il était prêt à reconnaître à chaque peuple ses qualités et ses mérites, il était cependant fier d'appartenir à la nationalité canadienne-française qui a, elle aussi, ses grands mérites et ses belles qualités.

Puis le R. Père ayant encore remercié cordialement les membres de la députation, ces messieurs se retirèrent enchantés de la courtoisie et de l'amabilité avec lesquelles ils venaient d'être reçus.

DANS LA CAPITALE

Appel Une alarme a été sonnée à l'hôtel de ville à 3 heures aujourd'hui, afin de faire constater à une députation de Montréal la promptitude de nos pompiers. Le résultat a été très satisfaisant.

Navigation Le vapeur Olive, est attendu ce soir de Montréal en route pour Portland, ayant attendu Montréal pour commencer son trajet régulier. L'Ida est arrivé ce matin et a continué sa route jusqu'à Kingston. Tous les bateaux spécialement pour le transport du fret sont maintenant prêts à faire leur trajet régulièrement.

Canada Atlantique Cette ligne doit inaugurer sous peu un train éclair pour passagers entre Ottawa, Boston et New-York. Le service commencera vers le 1er juin.

Perte M. McKenna, le contracteur pour l'arasage des terrains du Gouvernement, a fait une perte sérieuse hier par la mort d'un de ses chevaux dont il n'était propriétaire que depuis mercredi. L'animal tomba malade tout à coup et mourut au bout de quelques heures. Il valait au-delà de \$200.

Mauvais argent

Plusieurs pièces de 25 et 50 centins sont actuellement en circulation en cette ville, et bon nombre de personnes en ont reçus ces jours derniers sans y faire attention.

A chacun son mérite M. Anderson, du Département des Postes d'Ottawa, a énergiquement travaillé de concert avec M. Kerr, le maître de Poste de Hull, afin d'essayer par tous les moyens possibles à préserver du feu le Bureau de Poste qui, malgré tous ces louables efforts est devenu la proie des flammes.

Permettez à bonne heure D'après arrangement entre tous les épiciers, les magasins seront fermés à 7 heures tous les soirs et les commis n'ont pas les plus mécontents.

Présentation de médailles Le Général Frédéric Middleton et Lady Middleton, accompagnés du Capitaine Wise, sont partis mardi pour Toronto. Le Général sera présent à la parade des Queen's Own et des Grenadiers au Queen's Park où des médailles seront présentées par Lady Middleton.

Mouvement Il se fait un mouvement parmi les commis marchands à l'effet de faire fermer les magasins à bonne heure. La première assemblée à ce sujet aura lieu demain soir dans les salles de M. Sam Ruel; il est probable qu'il y aura foule.

Le Carnaval MM. O'Reilly, propriétaires du Patinoir à Roulettes Royal ont décidé de donner demain soir un grand Carnaval dont le profit serait versé dans la caisse des incendies de Hull. Ce but louable, nous n'en doutons pas, attirera une affluente considérable au Carnaval demain soir.

Lugubre trouvaille On a trouvé pendu à un arbre à Nepean, le cadavre d'un vieillard; on croit que c'est un nommé Graham qui travaillait de temps à autre chez les fermiers. Il était âgé de soixante ans à peu près.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

Cour de Police 13 mai—Alex Mathey, arrêté en état d'ivresse, est envoyé en prison jusqu'à demain; John Hagan, pauvre aliéné, est interné pour quelques mois; Napoléon Savary, pour cause de désordre, est condamné à une amende de \$3.00 et les frais; George G. Duff, pour ne pas avoir voulu payer un charretier engagé par lui, est renvoyé après avoir reçu une sermonne du magistrat.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNET DU NOM

—Implacable!... s'écria-t-il, elle est implacable. Malheureuse, qui ne comprend pas que c'est pour elle que je prétends, que je veux rester ce que je suis. Hériterais-je, s'il ne s'agissait que de moi... je suis vieux et je connais la misère et le travail; l'oisiveté n'a pas fait disparaître les callosités de mes mains. Que me faudrait-il pour vivre en attendant ma place au cimetière? Une croûte de pain frottée d'oignon le matin, une écuelle de soupe le soir, et pour la nuit une botte de paille. Je saurais toujours bien me gagner cela. Mais toi, malheureux enfant, mais ton frère, que deviendriez-vous?

—On ne discute ni ne transige avec le devoir, mon père... Je crois cependant que vous vous effrayez à tort. Je suppose au duc l'âme trop haute pour nous laisser jamais manquer du nécessaire après l'immense service que vous lui aurez rendu.

L'ancien serviteur des Sairmeuse eut un éclat de rire nouveau.

Tu crois cela!...dit-il. C'est que tu ne connais pas ces nobles qui ont été nos maîtres pendant des siècles. Un "tu es un brave garçon!" bien froid, serait toute ma récompense, et on nous renverrait, moi à ma charrette, toi à l'